

EDITORIAL

L'enjeu géopolitique de la Francophonie

Contrairement aux allégations des habituels champions du renoncement, la langue française est bien vivante dans le monde. Il n'y a guère que certaines prétendues élites parisiennes, hauts fonctionnaires, diplomates et autres hommes d'affaires, qui ont fait de la démission et de la soumission une règle de conduite pour considérer qu'il serait du meilleur chic de s'exprimer en anglais et la francophonie serait une préoccupation désuète et un combat d'arrière-garde. À vrai dire, si le français recule comme langue de travail dans le cercle, à vrai dire étroit, des organisations régionales et internationales, c'est principalement à cause de la négligence des élites précitées qui ne défendent jamais leur langue tant elles adhèrent aveuglément à une doxa européiste fondamentalement hostile aux nations et à tous les signes de souveraineté. Il est inadmissible que les fonctionnaires, les universitaires, les scientifiques ou les parlementaires français ne fassent pas les rappels à l'ordre qui s'imposent lorsqu'on tente d'imposer des travaux uniquement en langue anglaise dans des instances où le français est officiellement reconnu comme langue de travail (ONU, OCDE, OTAN, OCDE, Conseil de l'Europe, Parlement européen, commission européenne, etc.). En revanche, s'il y a défaillance au sommet, l'expansion est indéniable dans les populations.

700 millions de francophones en 2050

L'universitaire québécois Richard Marcoux, rappelle que les francophones sont répartis sur les cinq continents, le français est non seulement une langue parlée et étudiée mondialement, elle est aussi une langue de plus en plus utilisée. L'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (une soixantaine d'États et gouvernements), Clément Duhaime, souligne que selon les prévisions de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone le nombre des francophones pourrait dépasser 700 millions d'ici à 2050 (2,5 fois plus qu'aujourd'hui). Ces chiffres doivent être abondés de tous ceux qui ne sont pas répertoriés, notamment les francophones des pays non-francophones. Au rythme actuel de croissance, on pourrait dénombrer un milliard de francophones à la fin du siècle. *A contrario*, le tout anglais est loin de consolider toutes ses positions, par exemple, sur Internet l'anglo-américain est passé de 80 % du trafic à 45 %, depuis quelques années. La progression irrésistible du français est principalement due à la montée en puissance des francophones d'Afrique (Afrique noire et Maghreb), sous la double influence de la démographie et de la scolarisation. C'est dire l'importance qu'il convient d'accorder à ce continent qui doit être une priorité pour la diplomatie française et pour les instances francophones.

Une priorité politique

Les francophones seront donc plus de 700 millions d'ici à moins d'une quarantaine d'années, c'est donc maintenant qu'il faut travailler pour faire de cette perspective un atout. La Francophonie est une chance linguistique, culturelle et politique, il faut aussi qu'elle soit une réalité économique en développant davantage les axes de coopération nord-sud et sud-sud et en explorant toutes les potentialités de l'ensemble économique francophone. La Francophonie ne peut se limiter à des slogans, il ne suffit pas d'afficher des intentions, il faut davantage les traduire dans les faits, dessiner un dessein commun, créer une véritable synergie. Il est clair que le projet francophone doit être plus ambitieux, c'est-à-dire plus politique. Le rôle essentiel d'une Francophonie dynamique et volontaire ne doit pas consister seulement à défendre la diversité – ce qui est certes indispensable – mais encore il faut mettre en place les programmes nécessaires pour permettre aux membres les moins développés de l'ensemble francophone de rattraper leur retard en matière d'éducation, de formation, d'accès aux nouvelles technologies, de formation professionnelle, etc. Et, parce qu'il n'y a pas de développement sans stabilité et sécurité juridique, il est également indispensable d'aider les pays concernés à renforcer la construction de l'État de droit, ce qui ne doit pas conduire pour autant à donner des leçons ou à prétendre imposer un modèle unique, une sorte de prêt-à-gouverner qui ignorerait les identités et les diversités. Tout cela implique une véritable stratégie à long terme et une action particulièrement active de la part des pays industrialisés, surtout de la France qui doit faire du développement des pays francophones une priorité. À vrai dire, la France doit s'investir davantage, et sans complexe, dans le projet francophone et consentir les moyens nécessaires.

Loin d'être la lubie de quelques nostalgiques, la Francophonie constitue un enjeu de première importance. L'usage d'une langue marque l'adhésion à un état d'esprit, à des valeurs partagées, à une vision du monde. L'évolution géopolitique des langues n'est donc pas anecdotique. Elle traduit les rapports de force et les grandes dynamiques. C'est pourquoi une Francophonie structurée, dynamique, volontaire, est une ardente obligation. Encore faudrait-il que les politiques, notamment les dirigeants français de droite comme de gauche, en prennent la mesure et mettent en place une véritable stratégie en la matière, notamment en anticipant les besoins futurs et en développant les atouts de ce vaste ensemble qui peut – et doit – peser davantage dans la recomposition du paysage planétaire.

Charles Saint-Prot

Directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques.

SUR LA TOURNÉE DE L'ENVOYÉ DU SG DE L'ONU POUR LE SAHARA

Le site Atlasinfo a publié, le 23 octobre, un entretien de Charles Saint-Prot analysant la tournée de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara, à partir du 15 octobre.

Que peut-on attendre de la nouvelle tournée dans la région de Christopher Ross ?

Depuis 2009, Christopher Ross en est à sa troisième tournée au Sahara marocain, en Algérie et en Mauritanie. On ne peut pas dire que les choses ont avancé depuis sa nomination et il est même permis de constater que l'instabilité croissante dans les régions saharienne et sahélienne rend encore plus sensible l'affaire du Sahara marocain. Ross lui-même a jugé que la résolution du conflit est « plus urgente que jamais ». Le problème est que l'on peut se demander si l'émissaire de Ban Ki-moon s'y prend comme il convient. Il se laisse instrumentaliser par une certaine propagande concernant des points secondaires, en particulier un nuage de fumée autour de questions relatives aux droits de l'homme et toujours dans un sens unique, et il feint d'ignorer que le principal instigateur de ce conflit – on pourrait même dire son père fondateur – est le régime algérien. On peut s'interroger sur cet aveu qui conduit à ne pas replacer le conflit dans son vrai contexte, à la fois celui de l'entêtement du régime algérien et des dangers considérables que cela fait courir à la sécurité et à la stabilité de toute la région, sans compter le fait que la persistance de ce conflit, créé de toutes pièces, paralyse la nécessaire union maghrébine. Si Christopher Ross continue à ne pas aborder la question avec les bonnes lunettes, il est douteux qu'il fasse avancer les chances d'une solution.

Quelles seraient les bonnes lunettes ?

D'abord celles qui consisteraient à se rendre compte de la grave dérive du groupe Polisario qui poursuit une sorte d'évolution du type des FAR de Colombie, c'est-à-dire une dérive maffieuse et terroriste. L'Algérie a cru pouvoir maintenir sa création dans une posture de mouvement idéologique marxisto-révolutionnaire mais, malgré (ou à cause de) l'endoctrinement des jeunes arrachés à leur famille et envoyés dans des camps d'endoctrinement à Cuba, cette illusion idéologique a fait long feu. Maintenant, de plus en plus de ces jeunes formés à la haine et à la violence sombre dans les connivences maffieuses et dans une sorte d'extrémisme qui les conduit à être les proies des recruteurs du terrorisme. Le lien entre des miliciens du Polisario et le terrorisme est désormais le secret de Polichinelle. Il y a quelques jours, une journaliste des États-Unis spécialiste de ces questions, Vivian Salama, écrivait dans le Daily Best que les camps du Polisario en Algérie seraient en train de devenir des viviers de recrutement de choix pour Al-Qaïda au Maghreb islamique, dont nul n'ignore d'ailleurs la matrice algérienne. Voilà des éléments que M. Ross ferait bien de prendre en considération.

M. Ross, s'est rendu en Algérie, a-t-il les moyens ou la volonté de faire pression sur Alger en vue d'un règlement politique de cette question ?

Tout le monde sait que l'Algérie est partie prenante au conflit puisque c'est elle qui tire les ficelles de la marionnette Polisario. Ce n'est pas en feignant d'ignorer cette réalité que l'on parviendra à un règlement politique. Il serait utile que Christopher Ross obtienne qu'Alger se décide à trouver une solution politique et durable de ce conflit. Mais, je doute que Christopher Ross ait l'intention de faire pression sur Alger en ce sens. Pourtant c'est là qu'est la clé. Cela l'est d'autant plus que la manœuvre visant à déplacer le problème sur de prétendues atteintes aux droits de l'homme est en train de faire long feu dans la mesure où la communauté internationale, y compris les Nations Unies, est bien obligée de constater les efforts du Maroc en matière de promotion des droits de l'homme et particulièrement les résultats de l'action du Conseil National des Droits de l'Homme. On ne peut pas en dire autant du côté des camps de Tindouf où la situation en matière de droits de l'homme est désastreuse. Il faut donc arrêter de jeter de la poudre aux yeux et traiter sérieusement un problème qui est politique et géopolitique; un problème dont la seule solution sérieuse et crédible est le plan d'autonomie proposé par le Maroc.

Christopher Ross a également visité la Mauritanie où est réfugié Mustapha Salma, ancien cadre de la police du Polisario, à qui il est interdit de rejoindre sa famille dans les camps de Tindouf pour avoir dénoncé la dictature du Polisario, qu'en est-il de cette affaire ?

À Smara, en territoire marocain, le frère de Mustapha Salma Ould Sidi Mouloud a interpellé Christopher Ross sur le cas de la situation de son frère qui est maintenu, loin des siens, sous une tente, devant les bureaux du HCR à Nouakchott. Il ne peut rejoindre sa famille parce qu'il a simplement déclaré qu'il fallait examiner avec soin le plan d'autonomie proposé par le Maroc pour trouver une solution au conflit. Cette affaire qui avait d'ailleurs provoqué l'intervention d'un groupe de juristes français en faveur de l'intéressé, en 2010, donne une idée de l'absence totale de liberté d'expression qui règne du côté de Tindouf où les droits démocratiques les plus élémentaires sont ignorés.

Je n'ai aucune information sur la suite donnée par M. Ross à l'appel du frère de Mustapha Salma. Par-delà, ce cas précis, il devrait également s'intéresser au droit des populations placées sous le contrôle du Polisario à Tindouf, à l'information, à la liberté d'expression, et, aussi, à un recensement sérieux et impartial. Il devrait en outre s'intéresser au sort de ces populations qui ne reçoivent qu'une infirme partie de l'aide de la Croix Rouge et sont privées de tout. Il serait intéressant d'avoir des statistiques sur le nombre des victimes de la malnutrition, des maladies graves, de l'absence de soins pour les femmes enceintes et les nourrissons... En fin de compte, ce qu'il faudrait c'est que ceux qui entendent s'occuper du dossier ne voient pas toujours les choses avec un regard biaisé ou partiel, pour ne pas dire partiel.

L'UNION DU MAGHREB ARABE ET LE CONFLIT DU SAHARA MAROCAIN

Depuis 1989 l'Union du Maghreb Arabe tente de fédérer cinq pays: la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Lybie. Disposant d'un vaste territoire, d'une population en pleine expansion, d'une homogénéité culturelle, linguistique et religieuse, de ressources naturelles et d'un potentiel énergétique, à proximité des marchés européen et africain, l'UMA a tout pour réussir.

C'est pourtant l'un des échecs régionaux les plus cuisants, politique, mais surtout économique. Avec une moyenne de 1,3 % de leurs échanges extérieurs, les échanges commerciaux inter maghrébins représentent le taux régional le plus bas du monde. Cette paralysie des circuits d'échange fait perdre de 2 à 3 points du PIB aux pays de la région. Les conséquences sont évidentes: peu d'attrait de la zone pour des investisseurs potentiels; fuite des capitaux; dispersion de l'intelligentsia maghrébine.

Le soutien international, et notamment de l'UE, à l'intégration intermaghrébine est toujours aussi fort. Ce soutien s'explique par la volonté de disposer de partenaires économiques stables, mais les interlocuteurs étrangers sont sensibles aussi à la sécurisation de la région.

Des millions de jeunes continuent d'arriver sur le marché du travail, quand un grand nombre d'entre eux est déjà au chômage, et cela vaut aussi pour les diplômés. La Banque mondiale a évalué à 8 millions le nombre d'emplois à créer entre 2010 et 2020 pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants. Faute d'insertion, cette jeunesse peut être tentée par toutes les aventures.

Par ailleurs, l'absence d'intégration nuit au traitement collectif de problèmes qui dépassent les frontières nationales: immigration, trafics en tout genre (dont le narcotrafic), crimi-

nalité internationale et terrorisme...

Quant à savoir pourquoi la situation reste bloquée, deux éléments d'explication peuvent être avancés.

Le premier relève de la politique de certains États qui disposent d'une rente grâce aux exportations de leurs vastes ressources en hydrocarbures. Pouvant acheter la paix sociale, ils négligent de bâtir de vrais projets d'avenir pour leurs peuples.

L'autre cause de cette lenteur est l'abcès de fixation que représente l'affaire du Sahara marocain. Quarante ans après le début de ce conflit, deux politiques s'affrontent.

- La première reste figée sur une prétendue situation initiale largement caricaturée.

- La seconde tient compte du fait que tout a changé au Sahara depuis les années 70: les rapports de force géopolitiques ne sont plus ceux de la guerre froide, l'économie mondiale n'est plus la même, les populations de la zone ont évolué, de nouveaux dangers sont apparus.

Les dirigeants actuels du Polisario, sont incapables de garantir la sécurité dans leur zone et leurs camps, et, parce qu'ils n'offrent guère de perspectives aux jeunes, en font des cibles potentielles au recrutement des réseaux criminels ou terroristes.

Face à cela, le Maroc garantit la sécurité de la zone sous son contrôle tout en collaborant de manière efficace avec les institutions onusiennes. Le Plan d'Autonomie de Rabat, respectueux des souverainetés comme des identités, s'intègre naturellement dans la perspective de coopération intermaghrébine.

Résoudre le conflit du Sahara est donc plus que jamais indispensable pour permettre une intégration maghrébine nécessaire à l'avenir des populations concernées comme à la sécurité de la région.

Christophe Boutin
Professeur des universités

LA 5^E CONVENTION DES JURISTES DE LA MÉDITERRANÉE DE RABAT

La 5^e Convention des juristes de la Méditerranée, organisée par la Fondation pour le droit continental (www.fondation-droitcontinental.org) et placée sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est tenue les 24 et 25 octobre 2013 à Rabat. Elle a réuni des représentants de l'ensemble des professions juridiques et judiciaires en provenance de tous les États du bassin méditerranéen, de l'Espagne au Liban et de la France à la Libye.

La première journée s'est déroulée dans l'amphithéâtre de Maroc Telecom et la seconde dans les locaux de l'École nationale d'administration marocaine. Le thème retenu cette année par les professions (avocats, notaires, huissiers, juristes d'entreprises, greffiers) était celui des contrats. Les échanges, organisés sous le format de tables rondes, ont porté tant sur la formation que sur l'exécution des contrats de droit privé comme de droit public.

Les travaux ont permis à des juristes des deux rives de la Méditerranée de se rencontrer et d'échanger sur les règles fondamentales de leurs systèmes juridiques en matière contractuelle et de leurs évolutions. Une place importante fut réservée à la pratique judiciaire. Les débats furent incontestablement riches et les interventions des participants comme de la salle fort variées. Les aspects les plus contemporains du droit des contrats firent l'objet de discussions: on songe, notamment, aux prolongements de la jurisprudence du Conseil d'État français, dite « Commune de Béziers 1 et 2 », en matière de pouvoir du juge

du contrat dans la phase de l'exécution des contrats administratifs.

Les tables rondes furent prolongées le vendredi 25 par des ateliers portant sur des sujets juridiques d'actualité comme les réformes constitutionnelles au Maroc, l'ouverture des marchés à la concurrence, la propriété intellectuelle ou encore le développement de la finance islamique. Ce dernier atelier a mis en exergue les évolutions récentes intervenues en droit marocain et les changements que va susciter la future loi bancaire.

Cette Convention, beau témoignage de ce que peut être un dialogue des civilisations juridiques réussi, a apporté une contribution significative en matière d'approfondissement de la compréhension des différentes cultures juridiques des États de la Méditerranée. À plusieurs reprises a d'ailleurs émergé le thème de l'identité d'un « droit commun des États de la Méditerranée » reposant sur des principes communs en matière contractuelle. Le rôle de vecteur d'influence de la règle juridique française en la matière a, à plusieurs reprises, été souligné. Les travaux ont en effet montré de réelles convergences en matière de contrats de droit privé, comme de droit public. Concernant ces derniers, il suffit de songer à l'évolution partagée en direction d'un meilleur encadrement de la décision de l'acteur public dans le droit de la commande publique.

Après deux jours denses de travaux, les participants ont d'ores et déjà pris date pour la 6^e Convention des juristes de la Méditerranée qui pourrait se tenir en Croatie ou au Liban.

Thierry Rambaud
Professeur des universités

ACTIVITÉS RÉCENTES



DÉLÉGATION DE L'OEG AU ROYAUME DE BAHREÏN

Une délégation de l'Observatoire d'études géopolitiques, composée de Zeina el Tibi, Christophe Boutin et Charles Saint-Prot, a effectué une visite à Bahreïn du 1^{er} au 6 septembre 2013. Elle a eu des entretiens avec les responsables du Conseil des droits de l'homme, du Conseil suprême des Femmes, du syndicat des journalistes, de responsable du gouvernement et de nombreuses personnes de la société civile.

ZEINA EL TIBI AU CONGRÈS DES FEMMES D'ENTREPRISES À MARRAKECH

Zeina el Tibi a assisté à la 61^e édition du Congrès des Femmes chefs d'entreprise du monde (FCEM), tenu à Marrakech, du 25 au 28 septembre sous le Haut Patronage du Roi Mohammed VI et en présence de SAR Lalla Meriem. Selon Laura Frati Gucci, présidente de FCEM, ce congrès est « tombé à point nommé avec la dynamique que connaît le Maroc, avec tous les chantiers de développement lancés et grâce à la nouvelle Constitution qui a mis en avant la parité ».



CHARLES SAINT-PROT À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE FEZ

Charles Saint-Prot a représenté l'OEG à la Conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions, organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, à Fez, par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), du 30 septembre au 2 octobre 2013. Il a présenté une communication sur le thème: « les transitions politiques dans le monde arabe et la question du dialogue entre les deux rives ». À l'issue de la Conférence, les participants ont lancé un appel pour plus de dialogue, en soulignant le besoin urgent de nouvelles formes d'interaction et d'entente entre les civilisations.



CHRISTOPHE BOUTIN AUX NATIONS UNIES À NEW YORK

Le professeur Christophe Boutin a prononcé un discours sur la difficile montée en puissance de l'Union du Maghreb Arabe, le 9 octobre 2013, devant la 4^e commission des Nations Unies à New York, à propos de la question du Sahara marocain. Il a appuyé le Plan d'autonomie proposé par le Maroc (lire le discours sur le site de l'OEG, rubrique « analyses »).

THIERRY RAMBAUD À LA CONFÉRENCE DES JURISTES DE LA MÉDITERRANÉE À RABAT

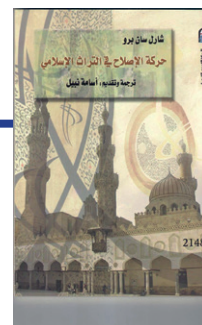
Le professeur Thierry Rambaud a participé à la 5^e Convention des juristes de la Méditerranée, organisée par la Fondation pour le droit continental, les 24 et 25 octobre 2013, à Rabat. Il a animé un atelier sur la finance islamique.

FORUM DE LISBONNE DU CENTRE NORD-SUD DU CONSEIL DE L'EUROPE

Zeina el Tibi et Charles Saint-Prot participent, les 6 et 7 novembre 2013, au Forum de Lisbonne du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, sur le thème « Valoriser la société civile comme acteur de gouvernance: Perspectives pour le Sud de la Méditerranée ».

PARUTION EN ARABE D'UN LIVRE DE CHARLES SAINT-PROT

Le Centre national de la Traduction, du Caire, a publié fin octobre 2013 la traduction en arabe avec une préface par le professeur Oussama Nabil Ali, du livre de Charles Saint-Prot: *La tradition islamique de la réforme* (CNRS éditions).



Siège de l'OEG
14 avenue d'Eylau - 75016 Paris
T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28
F. : +33 (0)1 77 72 64 29
etudesgeo@yahoo.com
www.etudes-geopolitiques.com
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h

Bulletin de l'OEG
Directrice de la publication : Zeina el Tibi
ISSN : 2106-5187